



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021**  
**rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret**

**Présents liste majoritaire** : MM. Lombardo (proc. de F. Guillaud) - Casciani - Chesta - Laty - Delorme - Hattiger - Drouard - Dubbiosi - Lesne - Fischer - Barlet - Mmes Pomero (proc. de F. Bourjade) - Genet - Wenzinger - Panneau (proc. de A. Nossardi) - Skyronka - Gonzales - Garcia - Mellerin

**Présents liste J'Aime Le Rouret** : Mmes Fécourt (proc. de D. Ravat) - Boinnard Berna - M. Debeire

**Absents excusés** : Mmes Guillaud - Bourjade - MM. Nossardi - Ravat

Présence de M. Saulnier (DGS) - Mme Giordano

Secrétaire de séance : Mme Caroline Mellerin

4 personnes présentes dans le public. Nice-Matin n'est pas présent.

Après avoir fait l'appel et lu l'ordre du jour, M. le maire revient sur l'année écoulée : une année de galère. Il remercie le Dr Pappon et les bénévoles réunis autour de lui pour le fonctionnement du centre de vaccination. Il liste les différents sujets sur lesquels les services municipaux travaillent : la crèche et son permis de construire, la restructuration des écoles "ça avance bien", les finances se portent bien, la dette est en baisse, la situation est très favorable même avec des grands projets, l'entretien des chemins, l'acquisition de certains locaux, de terrains pour le développement de l'agriculture : "petit à petit on aura assez de foncier pour produire du maraîchage et conditionner des produits pour la restauration collective", le PLU : la protection des zones naturelles et la densification imposée du centre-bourg. Concernant les élections départementales, il remercie les gens du Rouret qui lui ont fait confiance à 80 % au second tour avec une participation supérieure à la moyenne nationale. Il félicite son adjointe à la culture pour le succès des festivités récentes : fête de la musique, fête de la jeunesse et fête patronale, une tradition ancestrale à ne pas négliger.

**Approbation du PV de la séance de CM du 8 avril 2021**

*Mme Fécourt annonce qu'elle enregistre la séance et concernant le procès-verbal, dit qu'il n'a pas été écrit la précision demandée sur la demande de réunion de la commission des affaires scolaires, donc personne ne peut comprendre votre phrase : "il est encore trop tôt pour le faire", il est encore trop tôt pour réunir la commission des affaires scolaires.*

*Nous avons bien compris, lors de notre journée de formation sur l'organisation et le fonctionnement du conseil municipal, à laquelle assistaient MM Delorme, Saulnier, Debeire et moi-même, l'importance de ce procès-verbal. La fidélité des échanges est essentielle.*

*M. le maire intervient : On fait ce qu'on peut, pour la dernière fois, on ne fera jamais de la retranscription mot à mot. Cela ne mérite pas le tâillonisme dont vous avez besoin. Seuls les sujets à l'ordre du jour figureront dans le PV.*

*Nous voulons simplement que ce qui a été écrit soit ce qui a été dit.*

*Faites votre propre procès-verbal et donnez le à la commune.*

*Nous constatons qu'au niveau de la CASA, le président fait approuver le PV des séances antérieures et prend note des rectifications éventuelles. Au niveau communal, on assiste souvent à un refus systématique de nos demandes de rectification.*

*A la CASA, ils ont un secrétariat qui permet ce travail.*

*Mme Fécourt reprend : Modifier un PV relève de la décision collégiale de tout le conseil municipal et non pas que de vous M. le maire, on pourrait demander l'avis de tout un chacun.*

*Mme Boinnard Berna rappelle qu'un procès-verbal doit être le reflet des débats. Elle explique avoir eu le même problème au niveau du CCAS où les échanges n'avaient pas été repris.*

*M. le maire répond "l'exécutif, c'est pas vous ! Il n'y a pas matière à s'élever, il n'y a pas de privation de démocratie".*

Vote : 4 votes CONTRE (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

## 1. Administration générale

### Info 1 - CR des décisions du maire

**2021-10** : Avenant n°1 Marché de services de télécommunications

Prolongation sur une durée de 5 mois (soit jusqu'au 30 septembre 2021 inclus) du contrat Orange portant sur la téléphonie fixe, mobile et internet dans le cadre du MAPA 2017 03

*M. Debeire demande Pourquoi cette prolongation de 5 mois ? Quel est le coût ? Combien de mobiles et de postes fixes sont concernés ?*

*M. le DGS répond : Cette prolongation ne coûte rien, c'est le contrat internet, portables et fixes. On travaillait sur la remise en concurrence, un nouveau bureau d'études nous a été recommandé par la CASA car le précédent est parti à la retraite. Tout cela avant de repartir avec un nouveau cahier des charges. La consultation est en cours, on verra prochainement des économies sur les prestations.*

**2021-14** : Renouvellement du contrat de prestations de service juridique, conseil et représentation en justice du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 inclus. Désignation du cabinet de Me Fiorentino.

*Mme Boinnard Berna demande : Peut-on avoir le détail des interventions de Me Fiorentino sur le contrat qui vient de se terminer et sur 2021?*

*Quel est le coût du renouvellement du contrat actuel ?*

*M. le maire indique que Me Fiorentino apporte des conseils tout au long de l'année, autrefois, on faisait appel à un service SVP qui nous coûtait plus cher.*

*M. le maire demande d'adresser un courrier de manière impersonnelle à M. le Maire (courrier papier + mail).*

*Mme Fécourt demande des détails sur les différents litiges qui ont amené la désignation d'un avocat. Les requérants ne sont pas nommés alors que quand elle a déposé un recours son nom était cité, celui de son mari également.*

*M. le maire répond qu'il ne donnera pas les noms, nous ne sommes pas dans la délation mais pour le bon suivi de la commune. C'est un système d'équité.*

**2021-15** : Désignation d'un avocat (défense des intérêts de la commune) pour l'affaire TA 21201672-6 (DP 006 112 20 T 0036). Demande d'annulation d'une décision tacite de la commune rendue le 2/11/20

Désignation de Me Fiorentino. Honoraires : 1 666,67 €HT. Prestation prise en charge par l'assurance protection juridique de la collectivité

*M. le maire explique qu'il s'agit d'un terrain de tennis. Vous étiez à la manœuvre, vous devriez vous en souvenir !*

*Mme Fécourt répond qu'elle n'a pas fait de recours !*

**2021-16** : Désignation d'un avocat (défense des intérêts de la commune) pour l'affaire CAA - 21MA00790 (DP 06112 17 T 034. Demande d'annulation d'une décision du TA de Nice.

Désignation de Me Elbaz. Honoraires : 1 666,67 €. Prestation prise en charge par l'assurance protection juridique de la collectivité

*C'est un désir de construire sur un terrain inconstructible au Castellaras. On a suivi l'avis défavorable de M. le préfet.*

**2021-17** : Désignation d'un avocat (défense des intérêts de la commune) pour l'affaire CAA - 21MA00789 (PC 06 112 18 T 0025). Demande d'annulation d'une décision du TA de Nice.

Désignation de Me Fiorentino. Honoraires : 1 666,67 €HT. Prestation prise en charge par l'assurance protection juridique de la collectivité

*Maison sur terrain de 2000 m<sup>2</sup>. Les pièces complémentaires n'ont pas été fournies, donc le PC a été refusé. Le requérant avait perdu en 1ère instance.*

**2021-18** : Désignation d'un avocat (défense des intérêts de la commune) pour l'affaire CAA - 21MA00788 (DP 006 112 18 T 0049). Demande d'annulation d'une décision du TA de Nice

Désignation de Me Fiorentino. Honoraires : 1 666,67 €HT. Prestation prise en charge par l'assurance protection juridique de la collectivité

*Il s'agit d'une demande d'extension de 20 m<sup>2</sup>, le requérant avait perdu en 1ère instance.*

**2021-19** : Désignation d'un avocat (défense des intérêts de la commune) pour l'affaire TA - 2101814-6 (PAC liée au PC 006 112 14 T 0015). Demande d'annulation d'une taxation (participation à l'assainissement collectif)

Désignation de Me Fiorentino. Honoraires : 1 666,67 €HT.

*Mme Fécourt demande pourquoi le montant n'est-il pas pris en charge par la protection juridique ?*

*M. le DGS explique qu'il s'agit d'une taxe de raccordement à l'égout contestée dans la forme mais pas sur le fond. C'est la personne qui a fait appel. Il y a peut-être une erreur de l'administration, précise le DGS, c'est pourquoi le montant n'est pas pris en charge par l'assurance protection juridique.*

**2021-20** : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage du MAPA "téléphonie et internet" par la société c-isop. Le montant de cette mission d'accompagnement s'élève à hauteur de 5 193 € TTC et comprend l'état des lieux, les préconisations, la rédaction du dossier de consultation, l'analyse des offres, et l'assistance à la mise en place du nouveau marché.

*Il s'agit du nouveau prestataire qui reprend le travail du bureau d'études parti à la retraite.*

**2021-21** : MAPA de service : attribution du contrat d'entretien ménager et prestations de nettoyage de différents bâtiments communaux :

lots 1 et 2 attribués à la société LHMS, pour une durée d'un an, reconductible maximum trois fois à compter du 1er mai 2021 :

lot 1 "groupe scolaire", le montant annuel : 23 593,58 €HT (28 312,29 €TTC)

lot 2 : "divers bâtiments communaux" fait l'objet de la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec un maximum de 60 000 € HT sur toute la durée du marché (périodes de reconduction comprises)

Coût prestation crèche annuel (entretien courant / vitreries / remise en état) : 4 286,61 € (5 143,93 € TTC)

*Mme Fécourt explique qu'en ce qui concerne la prestation à l'école élémentaire, pour avoir vu le personnel travailler, elle affirme que le travail ne donne pas satisfaction. Elle n'a jamais lu le cahier des charges.*

*Le personnel qu'elle a vu travailler ne s'occupe que du sol et des tables. Le personnel ne semble pas avoir le matériel pour bien travailler. Elle pense que des visites à l'improviste apporteraient des informations précieuses sur la qualité du travail.*

*M. le maire est tout à fait d'accord avec Mme Fécourt, dit qu'il envoie souvent des lettres recommandées. Le problème vient aussi du fait que le contrat est signé avec le moins disant. Des visites sont effectuées sur les lieux.*

**2021-23** : MAPA de travaux : attribution des contrats de réfection du carrelage et de réfection des peintures du théâtre

lot 1 : carrelage attribué à la société SECI 35 876,60 € HT (43 051,92 € TTC)

lot 2 : peintures attribué à la société Art Tech 12 464,60 € HT (14 957,52 € TTC)

Rien n'est à la charge de la commune, ce sont des malfaçons prises en charge par les assurances.

*Mme Boinnard Berna demande quelles salles sont concernées ?*

*Quel sera l'impact sur les activités d'été ?*

*M. le DGS explique qu'il n'y a pas d'activités pendant la période estivale. Cependant, les artisans connaissent des problèmes d'approvisionnement, ce qui engendrera vraisemblablement des retards jusqu'en octobre.*

**La présentation des décisions du maire est actée.**

#### 1.1 Avenant à la convention de bail avec TDF relative à l'antenne de télécommunications sise sur le bois communal (2021-31)

La commune a saisi l'opportunité de renégocier à son initiative ce bail compte tenu des mutations attendues au niveau de la 5G par les différents opérateurs, Monsieur le Maire rappelle que le bail du 3 juillet 2017, d'une durée de 12 ans, était établi sur les bases suivantes :

- Loyer annuel, part fixe : 8 500,00 euros.
- Redevance annuelle entretien piste accès : 2 500,00 euros.
- Redevance variable annuelle par opérateur de téléphonie mobile (base 3 opérateurs) : 1 500,00 euros.
- Total loyer annuel et redevance part fixe + part variable annuelle : 14 500,00 euros

Il précise que les négociations menées permettent de proposer à l'approbation du conseil municipal un avenant sur les bases suivantes :

- Loyer annuel, part fixe : 11 000 euros.
- Redevance annuelle entretien piste accès : 3 000,00 euros.
- Redevance variable annuelle par opérateur de téléphonie mobile (base 4 opérateurs) : 2 500,00 euros.
- Redevance variable annuelle par opérateur multiplex TNT (base 6 opérateurs) : 1 000,00 euros (nouvelle redevance).
- Total loyer annuel et redevance part fixe + part variable annuelle : 30 000,00 euros.

À cela s'ajoute 1 année de rétroactivité sur la redevance variable annuelle sur les opérateurs multiplex TNT soit 6 000,00 euros.

La durée du bail est fixée à 12 ans, à compter du 1er janvier 2021 soit 4 ans supplémentaires par rapport au bail initial de 2017.

Négociation poussée, importante.

A titre d'information, au quartier des Moulins, deux propriétaires privés ont accepté la pose d'antenne -cyprès.

Vote : Unanimité

#### 1.2 Aménagement / Agriculture CASA. FEADER : extension de la convention de partenariat pour la préservation du foncier agricole et la remise en état de friches agricoles à de nouvelles communes bénéficiaires (2021-32)

Suite au récent élargissement du périmètre de la convention de partenariat FEADER entre la Chambre d'agriculture, la SAFER, la CASA et les 24 communes (14 communes impliquées initialement), et en continuité avec ce dispositif, il convient également désormais de réaliser une nouvelle convention de financement pour le remboursement anticipé des travaux de reconquête de friches.

Signée entre la CASA et les 24 communes participantes, cette convention de financement vise à permettre à toute commune souhaitant développer un projet agricole, de bénéficier du remboursement anticipé des travaux de débroussaillage incluant défrichage, nivellement et équipement de clôtures.

Vote : Unanimité

### 1.3 Avis sur le Pacte de Gouvernance CASA (2021-33)

*Présentation de Mme Garcia : Il s'agit de concilier le développement du territoire et le bien-être des habitants. La CASA a 20 ans d'existence. Elle propose avec ce pacte un nouveau projet au service de l'humain avec une gouvernance intercommunale basée sur le partage et le dialogue et non sur la supracommunalité.*

*3 grands axes prioritaires sont définis :*

*- l'avancée dans le numérique au service de la population et du développement économique pour conjuguer le futur au présent*

*La CASA est en avance dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle. Sophia Antipolis est la première technopole européenne avec ses 40 000 emplois, 1000 emplois créés par an, c'est un point fort du territoire.*

*- la poursuite d'un développement durable*

*Il s'agit de renforcer l'engagement du territoire dans la transition écologique en élaborant notamment un schéma d'aménagement structurant.*

*- numérique et développement durable pour améliorer la qualité de vie de la population*

*Il est question de protéger les populations les plus fragiles en proposant des solutions : réinsertion, accompagnement des jeunes vers l'emploi, prévenir la délinquance, favoriser l'accès aux droits, renforcer l'attractivité des médiathèques, promouvoir la transmission des savoirs (fête de la science)...*

*L'intercommunalité apporte un soutien aux communes. La gouvernance est basée sur le dialogue et le partage. La représentation des communes est équilibrée. Toutes les communes sont représentées au sein du bureau.*

*Une nouvelle gouvernance administrative propose une réunion des DGS et des secrétaires de mairie 1 fois par trimestre, des services juridiques, des achats mutualisés, l'assistance aux projets portés par les communes.*

*Il existe une volonté de conserver une fiscalité attractive pour intéresser les entreprises et conserver une solidarité entre les communes pour une vraie entraide.*

*Il y a une volonté d'accroître l'information de la population communale.*

*Mme Fécourt affirme que ce pacte est très intéressant. Dans les documents joints, présentés par la CASA, nous avons trouvé un modèle de règlement intérieur et un règlement intérieur des commissions thématiques qu'il serait intéressant de transposer chez nous.*

*M. le maire répond : Vous êtes sans cesse sur l'idée de se comparer avec la casa, on ne peut se mettre à la hauteur. Il s'agit d'écouter vos questions, pour savoir qui vous êtes ou ce que vous pensez.*

*Je vous rappelle que ces commissions ne sont pas obligatoires, on les a mises en place dans un esprit de démocratie, de communication tourné vers le groupe minoritaire, tout ce qui se fait en groupe majoritaire n'a pas besoin d'être répété en commission, on le fait pour vous.*

*L'exécutif, c'est le maire, on pourrait aussi s'inspirer de ce qui se passe à l'Assemblée Nationale : 2 interventions maximum par exemple. D'ailleurs, vous n'avez pas respecté, vous-même, une élection à la majorité et à la proportionnelle qui définit que lors de ces commissions, seuls ceux qui sont élus viennent s'y présenter, c'est écrit*

dans le règlement intérieur. Vous venez vous asseoir, on ne vous chassera pas. Il y a un représentant de votre groupe minoritaire dans chaque commission.

*Mme Fécourt réplique : En conseil municipal, vous avez accepté que je participe en auditeur libre dans les commissions où je ne suis pas élue.*

*Nous faisons ce que nous pouvons pour vous informer.*

*M. Debeire reprend : "vous parlez d'esprit constructif, pourquoi hier à la commission d'urbanisme à laquelle j'ai assisté, l'ordre du jour n'était pas précisé ?*

*M. le maire répond qu'il n'y a pas de formalisme, l'ordre du jour était une répétition de ce que nous faisons ce soir. C'est par esprit d'information et parce que vous nous "enquiquinez" régulièrement pour en savoir toujours plus que nous avons mis en place cette commission. Vous vous êtes emporté d'une façon discourtoise. Vous avez dit : "je m'oppose parce que c'est le personnel administratif qui m'a convoqué et non pas l'adjointe. Arrêtez cette recherche maladroite d'une reconnaissance !"*

Avis : FAVORABLE à l'unanimité

## 2. Service Financier

### 2.1 Attribution d'une subvention "jeune sportif" à M. Hugo Marini (2021-34)

250 € pour Hugo Marini, 16 ans, champion VTT, BMX.

Le budget est de 750 €.

*Mme Guillemain demande pourquoi on ne lui donne pas plus.*

*M. Delorme explique que l'on garde le reste du budget pour d'autres demandes, on connaît aussi un jeune qui fait du tir à l'arc et qui ne s'est pas manifesté cette année.*

Vote : Unanimité

### 2.2 Actualisation des tarifs de location des salles de la Maison du Terroir : Mistral et Roumanille (2021-35)

Nécessité de simplifier les grilles de tarifs existantes et de faire évoluer ces tarifs, il est proposé les évolutions suivantes concernant les deux salles de la Maison du Terroir disponibles à la location :

SALLE MISTRAL	Demi-journée	Journée
De 1 à 30 personnes	200 €	300 €
De 31 à 60 personnes	350 €	450 €
SALLE ROUMANILLE	Demi-journée	Journée
De 1 à 30 personnes	150 €	200 €
De 31 à 60 personnes	200 €	400 €

*Mme Boinnard Berna demande s'il s'agit de simplification ou d'augmentation ?*

*Il s'agit d'une simplification pas d'une augmentation, d'une légère adaptation, répond Mme Poméro.*

*Existe-t-il un tarif différent pour les Rourétans et les personnes extérieures à la commune ?*

*Mme Poméro répond que cela ne doit pas être réglementaire. Cela n'a jamais été envisagé.*

Vote : unanimité

### 2.3 Indexation et actualisation des tarifs photocopies (2021-36)

Vu l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, qui précise que les frais de production ne peuvent excéder

les montants suivants : 0.18 € la copie noir et blanc format A4, 1.83 € l'inscription sur disquette, 2.75 € l'inscription sur cédérom.

*Mme Boinnard Berna explique que cela représente 20 % d'augmentation.*

*Logiquement la photocopie A3 NB devrait passer à 0,36 €. Quelle est la logique de ces augmentations s'il vous plait ?*

*M. le maire : Je suis d'accord, nous avons fait d'autre choix, Eu égard au travail que cela représente, il s'agit d'argent public, à Roquefort les Pins chez le photocopieur, c'est 50c le A4 noir et blanc.*

*Mais, reprend Mme Boinnard Berna, j e me trompe peut-être, les personnes qui viennent en mairie sont peut-être des personnes qui ont peu de moyens ?*

*On accepte que vous vous trompiez.*

Format papier	Noir et Blanc		Couleur	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
A4	0,15 €	0,18 € l'unité	/	0,50 € l'unité
A3	0,30 €	0,50 € l'unité	/	0,80 € l'unité

Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

#### 2.4 Tarif des disques bleus (2021-37)

1 € le disque bleu. Depuis le 1er juillet, remise en place de la politique de stationnement réglementé.  
*Nous n'avons pas les moyens de s'offrir un parking de covoiturage.*

Vote : Unanimité.

#### 2.5 Actualisation des tarifs de Droits de place pour occupation du domaine public : marchés classiques et autres types de vente non sédentaires et éphémères (2021-38)

Type	Ancien tarif	Nouveau tarif
	Marchés réguliers	
Marché hebdomadaire	2 € / m. linéaire / jour	3 € / m. linéaire / jour
Marché mensuel	2 € / m. linéaire / jour	4 € / m. linéaire / jour
	Marchés événementiels	
Marché artisanal, de producteurs ou d'artistes	5 € le stand de 2m. x 4m. / jour	5 € le stand de 2m. x 2m. / jour
Marché à thèmes (hors marché de Noël)	Inexistant	5 € / m. linéaire / jour
Stand d'information, associatif informatif ou d'animation	Inexistant	Gratuit
Food Truck et stands snacking (socca, châtaignes...)	Inexistant	20 € / jour (sans terrasse) 30 € / jour (avec terrasse)
Autres types de vente		
Vente au déballage (matelas, tapis...)	25 € pour 3 m. linéaires / jour	25 € pour 3 m. linéaires / jour
Camion outillage / divers	25 € / jour	25 € / jour
Activités foraines		
Structure foraine / Grand stand	2 € / m. linéaire / jour	2 € / m. linéaire / jour



Manège / Structure gonflable / Petit stand	2 € / m2 / jour	2 € / m2 / jour
Petit stand alimentaire (barbe à papa / pomme d'amour)	2 € / jour	5 € / jour
Autres occupations du domaine public		
Terrasse de restaurant / bar	2,50 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup> / mois
Cirque / Spectacle pour une seule représentation	20 € / jour	20 € / jour
Exposition commerciale de voitures	2,50 € / m <sup>2</sup> / jour	5 € / m <sup>2</sup> / jour
Caravane forain dans le cadre des manifestations	5 € / jour	5 € / jour
Services complémentaires		
Accès eau / électricité	5 € / jour	5 € / jour pour électricité et 2 euros par jour pour l'eau

*Mme Pomerio a l'idée d'arriver à un marché mensuel.*

*M. le maire précise que l'espace public appartient à l'ensemble des Rourétans, il est naturel que cet espace soit payant pour toute manifestation privée, sauf clémence acceptée par le conseil municipal.*

*Mme Boinnard Berna demande une estimation des sommes perçues.*

*M. Delorme raconte la conversation avec 3 forains qui avaient un camion de pêche aux canards et 1 barbe à baba, cela faisait 25 € pour les 2 jours, ils ne trouvaient pas cela cher. Il faut savoir que cela comprend le service de nettoyage de la place.*

Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, soit adopté à l'unanimité.

#### 2.6 Actualisation des tarifs de droits de place marché de Noël (2021-39)

Surface du stand	Tarifs 2019	Nouveaux Tarifs
2 m. linéaires en façade	35 €	35 €
4 m. linéaires en façade	48 €	50 €
6 m. linéaires en façade	72 €	75 €
8 m. linéaires en façade	Inexistant	95 €
Camion (socca, marrons, maxi 5 m.)	58 €	60 €
Au-delà, le m. linéaire supplémentaire	15 € / m.	15 € / m.
Stand solidaire de 2 m. linéaires	10 €	10 €
Stand vente-démo de 2 m. linéaires	5 €	5 €

*Mme Pomerio expose que chaque année on augmente un petit peu, on regarde ce qui se fait ailleurs. Il n'y a pas de pourcentage d'augmentation.*

Vote : Unanimité

### 3. Service scolaire

#### 3.1 Garderie périscolaire : actualisation des tarifs garderie pour l'année scolaire 2021-2022 (2021-40)



*Mme Fécourt constate plusieurs délibérations concernant les affaires scolaires. La commission des affaires scolaires n'a pas été réunie pour émettre un avis et elle le regrette.*

*Lors de la formation, il a bien été précisé, qu'à partir du moment où cette commission existe, elle doit être réunie pour travailler et on ne peut pas l'ignorer.*

*M. le maire dit "le formateur vous a menti", elle peut être réunie.*

*M. Saulnier se rapporte au support fourni où il est écrit que "les commissions doivent être réunies si c'est prévu dans le règlement intérieur".*

*Mme Fécourt est d'accord mais précise que dans ce même document, le paragraphe juste au-dessus, il est écrit que les commissions doivent être préalablement et impérativement réunies.*

Il revient chaque année à la commune, d'actualiser le tarif.

Pour l'année 2021-2022, vu le coût de ce service public bien supérieur aux montants facturés aux familles, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la tarification de la garderie du matin comme suit (maternelle et élémentaire), et d'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2021 :

	Prix € TTC année 2020/2021 par enfant	Prix € TTC année 2021/2022 par enfant
Forfait pour toutes les séances de garderie de l'année	50 € / an	80 € / an
Abonnement famille de 10 séances de garderie	16 €	25 €
Abonnement famille de 20 séances de garderie	30 €	35€

*M. Debeire, demande concernant les tarifs de la garderie, pouvez-vous nous donner les recettes et les dépenses sur 2021 car rien ne figure dans la note de synthèse ?*

*M. le maire demande à faire une demande écrite, le service vous répondra.*

*Mme Boinnard Berna explique que d'un côté 80 euros pour une année complète cela reste très peu cher comme service, et en deçà du prix de revient. Mais cela représente 60% d'augmentation d'un coup, c'est quand même brutal !*

*Nous suggérons d'étaler cette hausse sur 3 ans (60 € en 2021, 70 € en 2022 puis 80 € en 2023) mais nos suggestions ne sont en général pas retenues et les familles à revenus modestes qui arrivent vont être impactées.*

*M. le maire explique tenter d'alléger les feuilles d'impôts des contribuables rouretans. Pendant des années, on a voulu contenir ces tarifs. Maintenant la commune a besoin. La régie arrive à étaler les paiements. Il y a aussi le CCAS pour aider les familles mais nous n'avons pas de retour de familles qui ont des difficultés à payer.*

*Mme Boinnard Berna propose de faire un tarif plus bas à ceux qui utilisent le transport scolaire.*

*Mme Pomero dit que cela a déjà été utilisé, ça ne marche pas du fait de l'horaire de bus qui est trop tôt.*

*M. le maire rappelle que tout a été essayé : des jeux, des récompenses. Les communes avoisinantes proposent un tarif de l'ordre de 150 €.*

Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

### 3.2 Affaires scolaires : actualisation des tarifs études surveillées pour l'année scolaire 2021-2022 (2021-41)

Dans ce cadre, les différents tarifs relatifs à ces recettes avaient été fixés en septembre 2015, révisés en janvier 2017, et maintenus en 2018, 2019 et 2020.

Pour l'année scolaire 2021/2022, vu le coût réel de ce service public bien supérieur au montant facturé aux familles, il est proposé d'actualiser les tarifs pour l'étude surveillée des écoles du Rouret, détaillés comme suit à compter du 1er septembre 2021.

	2020/2021	2021/2022
1 ou 2 jours par semaine	22 € / mois	25 € / mois
3 ou 4 jours par semaine	30 € / mois	35€ / mois

*Mme Fécourt demande à avoir le bilan financier de l'étude surveillée : sommes versées par les familles / sommes versées aux enseignants.*

*Un tarif dégressif pour plusieurs enfants peut-il être envisagé ?*

*Mme Pomero explique que c'est compliqué à gérer.*

Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

### 3.3 Restauration scolaire / cantine : actualisation des tarifs repas pour l'année scolaire 2021-2022 (2021-42)

	Ancien tarif 2020-2021	Prix € TTC 2021-2022
Repas Enfants école maternelle et élémentaire résidant dans la commune	4,95 €	4,99 €
Repas Enfants crèche	4,95 €	4,95 €
Repas Enfants CLSH	4,95 €	4,99 €

	Ancien tarif 2020-2021	Prix € TT 2021-2022
Enfants Ecole maternelle Résidant hors commune	5,63 €	5,69 €
Enfants Ecole élémentaire Résidant hors commune	5,95 €	6,02 €
Adultes	6,49 €	6,56 €
Portage à domicile	10,40 €	10,51 €

*M. Debeire demande ce qu'il en est de la prise en compte du quotient familial (QF)?*

*J'en avais parlé l'année dernière et il me semble bien que vous évoquiez la possibilité d'une prise en compte de celui-ci.*

*Mme Pomero dit qu'il faut faire une projection et arriver à garder le bio. On y réfléchit mais cela n'est pas pensable jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public.*

*M. Debeire dit que Mouans Sartoux a une cantine bio et prend en compte le QF.*

*M. le maire dit qu'on ne peut s'offrir une régie agricole, il faut comparer ce qui est comparable.*

Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

### 3.4 Affaires scolaires : actualisation du tarif de répartition des charges de fonctionnement des écoles du Rouret pour l'année scolaire 2021-2022 (2021-43)

Le coût d'un élève scolarisé dans les écoles du Rouret est estimé à hauteur de 1 387,52 €(ci-joint détail) pour l'année scolaire 2021/2022.

Ce coût est en baisse par rapport à l'année précédente du fait de l'impact de la crise sanitaire COVID sur les dépenses éligibles (moins de dépenses fluide, prestations de service, fournitures scolaires, frais de personnel).

Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

### 3.5 Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires (2021-44)

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires de la commune sur les points suivants :

- Conditions de fonctionnement de l'étude surveillée en cas exceptionnel de décisions gouvernementales ou départementales (pandémie...);
- Conditions d'application du délai de carence en restauration scolaire en cas de pandémie (cas détaillés);
- Précisions sur les conditions de paiement des repas non consommés durant le délai de carence de 2 jours (en cas de maladie justifiée par certificat médical);
- Correction de coquilles dans le corps du texte.

*Mme Fécourt indique que la mention "pas d'étude les jours de grève" n'est pas normale.*

*Les grèves nationales annoncées dans les médias sont très peu suivies à l'école élémentaire.*

*De plus, les enseignants qui souhaitent faire grève doivent se signaler à l'avance à l'inspection académique. Donc, les parents d'élèves sont avertis en cas de grève. Ils savent si leur enfant a classe, ils peuvent très bien savoir si l'étude est assurée. La pandémie n'a pas perturbé le service d'étude.*

*M. le maire propose l'amendement : "pas d'étude lorsque la grève est suivie" qui sera rajouté sur la délibération et sur le règlement.*

*L'amendement est accepté.*

*Mme Boinnard affirme que l'acceptation de cet amendement a fait que notre groupe a voté pour.*

Vote : Unanimité

### 3.6 Délégation de service public : rapport 2019 du délégataire SNRH Régal et Saveurs Restauration collective du Rouret. Cantine scolaire (2021-45)

*Les menus sont définis en commission des menus : la diététicienne propose un menu, le personnel de cantine propose des adaptations en fonction du matériel à utiliser.*

*La cantine fonctionne tous les jours et toutes les vacances, sauf Noël. La crèche vient tous les jours.*

*Les repas à domicile ne sont pas bio, ils sont préparés en cuisine centrale.*

*Des composteurs ont été installés. La CASA a lancé le tri des matières organiques pour les communes du Rouret, d'Opio et de Châteauneuf pour un test. Le compost sera pour les terrains communaux.*

*Le circuit court n'est pas simple du tout, c'est difficile de travailler avec des producteurs locaux au niveau des quantités.*

*Dans les investissements, Mme Fécourt relève une friteuse à 8000 € et pourtant les frites ne sont pas au menu alors que c'est l'un des plats préférés des enfants et des adultes.*

*Mme Pomero répond que c'est lié au COVID. Avec le self, les frites reviendront.*

La présentation du rapport a été actée.

## 4. Service aménagement / urbanisme

### 4.1 Mise en concordance art. L442-11 du Code de l'Urbanisme. Lotissement Bellevue / PLU Approbation du nouveau cahier des charges (2021-46)

*Mme Genet parle de ce lotissement datant de 1954, il fallait mettre en concordance le cahier des charges et le PLU. Il y a eu une enquête publique. Il s'agit d'approuver ce nouveau règlement. C'est la fin de la procédure. Avis favorable du commissaire enquêteur avec une recommandation aux colotis sur la voie privée.*

*Mme Fécourt demande si ce projet de délibération vise l'avis de la CMU réunie le 7 juillet*

*M. le maire répond négativement.*

*Mme Genet le contredit : oui ce sera rajouté.*

*Mme Fécourt demande ce qui se passe du fait que cette CMU n'a pas été régulièrement convoquée selon les règles du CGCT.*

*Mme Genet dit qu'elle a été convoquée comme il le fallait, qu'il n'y a pas de formalisme.*

*Mme Fécourt explique qu'elle aurait dû être convoquée par vous, M. le Maire ou Mme l'adjointe à l'urbanisme, c'est la loi. C'est quand même grave de ne pas appliquer la loi.*

*M. le maire rappelle " commencez par appliquer la loi !"*

*Mme Fécourt rappelle qu'"en conseil municipal vous m'avez acceptée".*

*M. le maire avoue avoir fait preuve de gentillesse et n'avoir pas respecté le vote collégial, ce qui lui a été reproché. Arrêtez de faire l'enseignante ici !*

Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

M. le maire conclut en disant qu'il est là pour faire avancer le village.

*Mme Boinnard Berna explique que nous aussi nous sommes là pour faire avancer le village. (La majorité conteste dans le bruit). M. le maire, nous représentons des gens qui nous ont élus, nous ne sommes pas là dans notre propre intérêt, et je ne dis pas l'inverse pour vous.*

*M. Drouard prend la parole pour expliquer ce qui s'est passé lors de la commission d'urbanisme : M. Debeire s'est arc-bouté sur du formalisme, on a débattu sur 2 sujets principaux et il n'a pas posé de questions. Quel est l'intérêt que vous portez à cette commission ? Il est nul, à part le formalisme.*

*M. Debeire demande à répondre mais M. le maire ne lui donnera pas la parole.*

*M. Casciani "parlez quand vous avez la parole ! Ce n'est pas le café du commerce !"*

*Mme Boinnard Berna demande à M. Casciani de se calmer, il est normal que M. Debeire puisse répondre à M. Drouard.*

#### 4.2 Foncier : acquisition amiable d'un terrain route de Nice cadastré AR 239 (1545 m<sup>2</sup> (2021-47)

Mise en vente d'une propriété non bâtie de 1545 m<sup>2</sup> au prix de 260 000 € par les consorts Soulet. Terrain sis en zone Uab sur la route de Nice, le long de la voie qui mène au vieux mas.

Le PLU prévoit :

- Réalisation a minima de 4 Logements Locatifs Sociaux (LLS)
- Emplacement Réservé 79 : pour l'aménagement d'un parc de stationnement paysager d'environ 20 places
- Façade en linéaire de vitalité économique et services sur la RD 2085
- Alignement avec reconfiguration de la plateforme routière de la RD 2085 au profit des espaces communs (continuité piétonnière, stationnements, parvis...)

La commune a consulté la CASA et l'EPFR sur l'intérêt de cette acquisition, lesquels ont confirmé l'opportunité de création d'une dizaine de logements.

Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

## 5. Ressources Humaines

### 5.1 Recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires (2021-48)

Pour assurer la surveillance de la cantine et de l'étude.

Vote : Unanimité

### 5.2 Élaboration du plan de formation 2021 (2021-49)

*Mme Fécourt constate que les formations aux élus sont ouvertes au personnel communal. C'est une bonne chose. Ces formations contenues dans ce plan s'adressent au personnel communal, et s'adresseraient-elles aussi aux élus?*

*Réponse négative.*

Vote : Unanimité

### 5.3 Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité de 9 adjoints d'animation (2021-50)

Pour renforcer la surveillance de la cantine.

Vote : Unanimité

### 5.4 Contrats à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité de 8 adjoints techniques (2021-51)

Vote : Unanimité

*M. le maire revient sur les commissions mises en place pour faire participer tout le monde, elles ne sont pas obligatoires, si cela se passe mal, si cela crée des tiraillements, il proposera au groupe majoritaire de les supprimer. Donnez vos avis, soyez constructifs !*

*Il informe du décès de Pierre Lafitte, fondateur de Sophia Antipolis.*

Fin de la séance à 21 h 55.